

Le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, à dix heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, dûment convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis au Centre de gestion de la Vienne, sous la présidence de M. Edouard RENAUD.

PRÉSENTS : M. RENAUD Edouard,
M. MARCHADIER Rémy - M. PEROCHON Gérard - Mme SAVIN Annette
Mme JEAN Gisèle - M. GUILLON Alain - M. SAVARD Bernard
M. MADEJ Jean-Luc - M. DAOUT Michel - M. FOURCAUD Jean-Louis

POUVOIRS : Mme FILLATRE Bénédicte a donné pouvoir à M. MARCHADIER Rémy,
Mme GUITTET Pascale a donné pouvoir à M. RENAUD Edouard,
Mme TEXEDRE Roselyne a donné pouvoir à M. SAVARD Bernard,
Mme BARRAUD Sandrine a donné pouvoir à M. GUILLON Alain,
M. BEAUJANEAU Gilbert a donné pouvoir à M. PEROCHON Gérard,
Mme GOURDEAU Evelyne a donné pouvoir à Mme SAVIN Annette,
Mme WASZAK Reine-Marie a donné pouvoir à Mme JEAN Gisèle,
Mme DESJARDINS Nathalie a donné pouvoir à M. FOURCAUD Jean-Louis,
Mme BERTAUD Rose-Marie a donné pouvoir à M. MADEJ Jean-Luc

ETAIT REPRÉSENTÉE PAR : Mme GARDA-FLIP Nelly représentée par M. DAOUT Michel

EXCUSÉS : M. BAILLY Eric, Mme GODET Martine, Mme RABUSSIER Laurence, Mme GUERIN Fabienne, Mme COLAS Josette, M. ALLOUCH Stéphane, M. DAZAS Joël, Mme MARQUÈS-NAULEAU Nathalie.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA REUNION : Mme JADAUD-PRESSAT Isabelle - Directrice Générale du Centre de gestion,
M. REVUELTA Vincent – Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion,
M. PELTIER Christophe - Conseiller aux Décideurs Locaux

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gisèle JEAN

~~~~~

COMPTABILITE ANALYTIQUE DU CDG86

Dans le cadre du pilotage financier du CDG 86, et afin de déterminer au plus juste les taux de cotisation et le montant des tarifications à appliquer, il y a lieu de connaître avec précision le coût de la mise en œuvre de chaque type de missions ainsi que les recettes correspondantes.

Pour cela, la tenue d'une comptabilité analytique, bien que non obligatoire, semble la plus appropriée. En effet, elle constitue un outil essentiel de pilotage et d'aide à la décision qui

AR Prefecture

086-288600232-20250627-20250627_017CA-DE
Reçu le 03/07/2025

permet de moduler les taux de cotisation et la tarification en fonction du coût réel des prestations, tout en permettant d'évaluer la performance.

L'objectif de cette comptabilité analytique est de disposer d'un mode de traitement des données financières issues de la comptabilité générale qui permet d'expliquer les résultats du CDG 86, et de les valoriser.

Alors que la comptabilité générale donne une vue générale des comptes du CDG 86, la comptabilité analytique présente une vision détaillée de chaque type de missions.

Ainsi, recourir à une comptabilité analytique permet de connaître avec précision les coûts des différents types de missions et d'identifier les types de missions performants et non-performants d'un point de vue uniquement financier, neutre et objectif.

Le CDG 86 assure cinq grands types de missions :

TYPE DE MISSION	REALISE POUR LE COMPTE DE	PAIEMENT
1. Missions obligatoires	Structures affiliées	Taux de cotisation
2. Missions additionnelles	Structures affiliées	Taux de cotisation
3. Missions du socle commun	Structures non affiliées et adhérentes au socle commun	Taux de contribution
4. Missions de la convention unique d'adhésion	Structures affiliées	Tarif à la prestation
5. Missions complémentaires indépendantes	Structures affiliées et non affiliées	Tarif à la prestation

La méthodologie retenue par le CDG86

Le CDG 86 fait le choix de retenir une méthodologie qui retrace les coûts complets.

Les différentes étapes de calcul sont les suivantes :

Etape 1 : Répartition des ETP sur l'ensemble des missions du CDG. Ces données varient chaque année en fonction des missions réellement réalisées par les agents de chaque service.

Etape 2 : Détermination du coût de chaque mission :

1. Masse salariale par service = poids de chaque service
2. Application de ce poids sur toutes les autres dépenses de fonctionnement et d'investissement (hors dépenses d'intérim) = coût complet du service
3. Répartition du coût complet de service sur chaque mission en fonction du temps de travail passé par le service (en ETP = %)

Nb : la détermination du temps passé sur chaque mission sera revue chaque année en fonction des réalisations.

Etape 3 : Détermination des recettes de chaque mission :

1. Toutes les recettes « affectables » le sont (ex : les cotisations obligatoires)
2. Les autres recettes sont réparties par type de missions selon le poids de son coût (ex : un type de mission représente 20% du poids total des dépenses, on lui affectera 20% d'une recette non affectable).

Concernant les dépenses et recettes d'intérim, elles sont affectées en totalité dans les missions 4 et 5 selon le poids des affiliés et des non affiliés.

AR Prefecture

086-288600232-20250627-20250627_017CA-DE
Reçu le 03/07/2025

Etape 4 : Les dépenses et recettes sont mises en parallèle.

A noter : en cas de modification dans la liste des missions exercées, ou d'un éventuel regroupement de missions sous un même bloc, la méthodologie retenue et présentée ci-dessus reste identique.

Cette méthodologie permet de mettre en évidence le coût de la mise en œuvre de chaque mission et les recettes qu'elle génère, afin de déterminer les taux de cotisations et les tarifs des prestations au plus juste.

Elle sera appliquée chaque année N+1 avec les données comptables de l'année N.

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- Approuvent la méthodologie de comptabilité présentée afin de déterminer les coûts et les recettes des missions réalisées par le CDG 86 ;
- Autorisent le Président à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac – CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

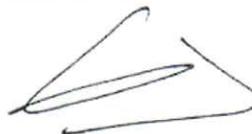
Fait à Chasseneuil du Poitou, le 27 juin 2025

Le Président,

La Secrétaire,




Edouard RENAUD



Gisèle JEAN

AR Prefecture

086-288600232-20250627-20250627_017CA-DE
Reçu le 03/07/2025

Annexe - Présentation chiffrée 2024 de la méthodologie

Etape 1 : Répartition des ETP sur l'ensemble des missions du CDG.

Ces données varient chaque année en fonction des missions réellement réalisées par les agents de chaque service.

AR Prefecture

086-288600232-20250627-20250627_017CA-DE
Reçu le 03/07/2025

SERVICE	MISSIONS EXERCEES	ETP	%
DG ET SUPPORT	1. MISSIONS OBLIGATOIRES	3,43	55,24%
	2. MISSIONS ADDITIONNELLES	2,08	33,47%
	3. MISSIONS DU SOCLE COMMUN	0,30	4,84%
	4. MISSIONS DE LA CONVENTION UNIQUE D'ADHESION	0,25	4,03%
	5. MISSIONS COMPLEMENTAIRES INDEPENDANTES	0,15	2,42%
TOTAL DG ET SUPPORT		6,20	100,00%
MALADIE ET ASSURANCE STATUTAIRE	1. MISSIONS OBLIGATOIRES	2,25	47,87%
	2. MISSIONS ADDITIONNELLES	0,20	4,26%
	3. MISSIONS DU SOCLE COMMUN	1,25	26,60%
	4. MISSIONS DE LA CONVENTION UNIQUE D'ADHESION	-	0,00%
	5. MISSIONS COMPLEMENTAIRES INDEPENDANTES	1,00	21,28%
TOTAL INSTANCES MED ET CNP		4,70	100,00%
PREVENTION ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI	1. MISSIONS OBLIGATOIRES	-	0,00%
	2. MISSIONS ADDITIONNELLES	2,70	90,00%
	3. MISSIONS DU SOCLE COMMUN	-	0,00%
	4. MISSIONS DE LA CONVENTION UNIQUE D'ADHESION	0,05	1,67%
	5. MISSIONS COMPLEMENTAIRES INDEPENDANTES	0,25	8,33%
TOTAL PREVENTION		3,00	100,00%
CARRIERE ET REMUNERATION	1. MISSIONS OBLIGATOIRES	4,40	54,32%
	2. MISSIONS ADDITIONNELLES	2,15	26,54%
	3. MISSIONS DU SOCLE COMMUN	-	0,00%
	4. MISSIONS DE LA CONVENTION UNIQUE D'ADHESION	1,55	19,14%
	5. MISSIONS COMPLEMENTAIRES INDEPENDANTES	-	0,00%
TOTAL CARRIERE ET REMUNERATION		8,10	100,00%
EMPLOI ET PARCOURS PROFESSIONNELS	1. MISSIONS OBLIGATOIRES	4,10	41,41%
	2. MISSIONS ADDITIONNELLES	2,50	25,25%
	3. MISSIONS DU SOCLE COMMUN	0,25	2,53%
	4. MISSIONS DE LA CONVENTION UNIQUE D'ADHESION	1,65	16,67%
	5. MISSIONS COMPLEMENTAIRES INDEPENDANTES	1,40	14,14%
TOTAL EMPLOI ET PARCOURS PRO		9,90	100,00%
MEDECINE DU TRAVAIL	1. MISSIONS OBLIGATOIRES	0,10	1,69%
	2. MISSIONS ADDITIONNELLES	-	0,00%
	3. MISSIONS DU SOCLE COMMUN	0,10	1,69%
	4. MISSIONS DE LA CONVENTION UNIQUE D'ADHESION	-	0,00%
	5. MISSIONS COMPLEMENTAIRES INDEPENDANTES	5,70	96,61%
TOTAL MEDECINE DU TRAVAIL		5,90	100,00%
CONSEIL EN ORGANISATION	1. MISSIONS OBLIGATOIRES	-	0,00%
	2. MISSIONS ADDITIONNELLES	0,25	6,41%
	3. MISSIONS DU SOCLE COMMUN	-	0,00%
	4. MISSIONS DE LA CONVENTION UNIQUE D'ADHESION	3,65	93,59%
	5. MISSIONS COMPLEMENTAIRES INDEPENDANTES	-	0,00%
TOTAL CONSEIL EN ORGANISATION		3,90	100,00%
ARCHIVES	1. MISSIONS OBLIGATOIRES	-	0,00%
	2. MISSIONS ADDITIONNELLES	-	0,00%
	3. MISSIONS DU SOCLE COMMUN	-	0,00%
	4. MISSIONS DE LA CONVENTION UNIQUE D'ADHESION	2,10	100,00%
	5. MISSIONS COMPLEMENTAIRES INDEPENDANTES	-	0,00%
TOTAL ARCHIVES		2,10	100,00%
TOTAL GENERAL		43,80	

Nb : A l'intérieur de chaque mission, chaque temps de travail par sous-mission est également détaillé

Etape 2 : Détermination du coût de mise en œuvre de chaque mission

2-1. Masse salariale par service = poids de chaque service

AR Prefecture

086-288600232-20250627-20250627_017CA-DE
Reçu le 03/07/2025

SERVICE	COUT DE MS DU SERVICE	SOIT POIDS DE LA MS TOTALE EN %
DG ET SUPPORT	414 573,23 €	18%
EMPLOI ET PARCOURS PROFESSIONNELS	433 433,83 €	19%
CARRIERE ET REMUNERATION	342 459,80 €	15%
MDECINE DU TRAVAIL	475 066,93 €	21%
CONSEIL EN ORGANISATION	168 567,80 €	7%
PREVENTION ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI	148 432,21 €	6%
MALADIE ET ASSURANCE STATUTAIRE	214 526,54 €	9%
ARCHIVES	89 746,47 €	4%
TOTAL	2 286 806,81 €	100%

2-2. Application de ce poids sur toutes les autres dépenses de fonctionnement et d'investissement (hors dépenses d'intérim) = coût complet du service

SERVICE	COUT DE MS DU SERVICE	SOIT POIDS DE LA MS TOTALE EN %	REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 REPARTIES (selon poids de la MS et hors intérim)	REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 (selon poids de la MS)	REPARTITION TOTALE DES DEPENSES 2024 PAR SERVICE (selon poids de la MS)
DG ET SUPPORT	414 573,23 €	18%	681 295,84 €	35 456,49 €	716 752,33 €
EMPLOI ET PARCOURS PROFESSIONNELS	433 433,83 €	19%	712 290,72 €	37 069,55 €	749 360,27 €
CARRIERE ET REMUNERATION	342 459,80 €	15%	562 787,03 €	29 288,97 €	592 076,00 €
MDECINE DU TRAVAIL	475 066,93 €	21%	780 709,17 €	40 630,24 €	821 339,41 €
CONSEIL EN ORGANISATION	168 567,80 €	7%	277 018,71 €	14 416,81 €	291 435,52 €
PREVENTION ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI	148 432,21 €	6%	243 928,55 €	12 694,71 €	256 623,26 €
MALADIE ET ASSURANCE STATUTAIRE	214 526,54 €	9%	352 545,77 €	18 347,44 €	370 893,22 €
ARCHIVES	89 746,47 €	4%	147 486,36 €	7 675,59 €	155 161,95 €
TOTAL	2 286 806,81 €	100%	3 758 062,15 €	195 579,81 €	3 953 641,96 €

AR Prefecture

086-288600232-20250627-20250627_017CA-DE
Reçu le 03/07/2025

2-3. Répartition du coût complet de service sur chaque mission en fonction du temps de travail passé par le service (en ETP = %)

SERVICE	REPARTITION TOTALE DES DEPENSES 2024 PAR SERVICE (selon poids de la MS)	1. MISSIONS OBLIGATOIRES		2. MISSIONS ADDITIONNELLES		3. MISSIONS DU SOCLE COMMUN		4. MISSIONS DE LA CONVENTION UNIQUE D'ADHESION		5. MISSIONS COMPLEMENTAIRES INDEPENDANTES		TOTAL %	TOTAL COUT
		ETP consacré à la mission en %	COUT	ETP consacré à la mission en %	COUT	ETP consacré à la mission en %	COUT	ETP consacré à la mission en %	COUT	ETP consacré à la mission en %	COUT		
G ET SUPPORT	716 752,33 €	55,24%	395 947,86 €	33,47%	239 880,82 €	4,84%	34 681,56 €	4,03%	28 901,30 €	2,42%	17 340,78 €	100,00%	716 752,33 €
EMPLOI ET PARCOURS PROFESSIONNELS	749 360,27 €	41,41%	310 341,12 €	25,25%	189 232,39 €	2,53%	18 923,24 €	16,67%	6 719 766,92 €	14,14%	5 287 656,50 €	100,00%	12 625 920,17 €
ARRIERE ET REMUNERATION	592 076,00 €	54,32%	321 621,53 €	26,54%	157 155,98 €	0,00%	- €	19,14%	113 298,49 €	0,00%	- €	100,00%	592 076,00 €
DECINE DU TRAVAIL	821 339,41 €	1,69%	13 921,01 €	0,00%	- €	1,69%	13 921,01 €	0,00%	- €	96,61%	793 497,39 €	100,00%	821 339,41 €
ONSEIL EN ORGANISATION	291 435,52 €	0,00%	- €	6,41%	18 681,76 €	0,00%	- €	93,59%	272 753,75 €	0,00%	- €	100,00%	291 435,52 €
REVENTION ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI	256 623,26 €	0,00%	- €	90,00%	230 960,93 €	0,00%	- €	1,67%	4 277,05 €	8,33%	21 385,27 €	100,00%	256 623,26 €
ALADIE ET ASSURANCE STATUTAIRE	370 893,22 €	47,87%	177 555,26 €	4,26%	16 782,69 €	26,60%	98 641,81 €	0,00%	- €	21,28%	78 913,45 €	100,00%	370 893,22 €
RCHIVES	155 161,95 €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	100,00%	155 161,95 €	0,00%	- €	100,00%	155 161,95 €
TOTAL	3 953 641,96 €		1 219 386,79 €		851 694,58 €		166 167,62 €		7 294 159,48 €		6 198 793,39 €	0,00%	15 730 201,86 €

NB : à cette étape, les dépenses de masse salariale d'intérim sont intégrées et réparties sur les missions 4 et 5 selon la réalisation réelle pour les affiliés et non affiliés.

Etape 3 : Détermination des recettes de chaque mission :

Toutes les recettes « affectables » le sont (ex : les cotisations obligatoires sont affectées en totalité aux missions obligatoires).

Les autres recettes sont réparties par missions selon le poids de leur dépenses (ex : les recettes des loyers sont réparties sur chaque mission selon le poids de dépenses de chaque mission).

Les recettes d'intérim sont affectées en totalité dans les missions 4 et 5 selon la réalisation réelle pour les affiliés et non affiliés.

TYPE DE RECETTE	MONTANT	CHOIX DE REPARTITION	1. MISSIONS OBLIGATOIRES	2. MISSIONS ADDITIONNELLES	3. MISSIONS DU SOCLE COMMUN	4. MISSIONS DE LA CONVENTION UNIQUE D'ADHESION	5. MISSIONS COMPLEMENTAIRES INDEPENDANTES	TOTAL
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 829 483,28 €		1 250 646,22 €	804 749,75 €	200 063,23 €	7 271 568,10 €	6 302 455,99 €	15 829 483,28 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	247 657,20 €		17 336,00 €	9 906,29 €	2 476,57 €	118 875,46 €	99 062,88 €	247 657,20 €
TOTAL DES RECETTES			1 267 982,22 €	814 656,03 €	202 539,80 €	7 390 443,55 €	6 401 518,87 €	16 077 140,48 €

Etape 4 : Les dépenses et recettes sont mises en parallèle par mission

TYPE DE MISSIONS	TOTAL DES DEPENSES	POIDS / DEP	TOTAL DES RECETTES	POIDS / REC.	DIFF REC / DEP
1. MISSIONS OBLIGATOIRES	1 219 386,79 €	8%	1 267 982,22 €	8%	48 595,44 €
2. MISSIONS ADDITIONNELLES	851 694,58 €	5%	814 656,03 €	5%	37 038,54 €
3. MISSIONS DU SOCLE COMMUN	166 167,62 €	1%	202 539,80 €	1%	36 372,17 €
4. MISSIONS DE LA CONVENTION UNIQUE D'ADHESION	7 294 159,48 €	46%	7 390 443,55 €	46%	96 284,07 €
5. MISSIONS COMPLEMENTAIRES INDEPENDANTES	6 198 793,39 €	39%	6 401 518,87 €	40%	202 725,48 €
	15 730 201,86 €	100%	16 077 140,48 €	100%	346 938,62 €

AR Prefecture

086-288600232-20250627-20250627_017CA-DE
Reçu le 03/07/2025

MISSIONS	LISTE DES MISSIONS / PRESTATIONS REALISEES	DG	MAL INS. MED.	PREV. & MAINTIEN	CARRIERE	CONSEIL ORGA	MED	ARCHIVAGE	EMPLOI PARCOURS PERM.	TOTAL ANNUEL	DEPENSES 2024	POIDS / DEP	RECETTES 2024	POIDS / REC.	DIFF DEP/REC		
1. MISSIONS OBLIGATOIRES	1. Organisation des concours de catégories A, B et C aux fins de l'habilitation des listes d'aptitude	0,10							0,40	8 542,11 €	0,70%	8 882,54 €	0,70%	340,43 €			
	2. La mobilité des titulaires et les autres emplois de catégorie A, B et C	0,10								42 710,57 €	3,50%	44 412,59 €	3,50%	1 702,12 €			
	3. Organisation des examens professionnels aux fins de l'habilitation des listes d'aptitude	0,10								8 542,11 €	0,70%	8 882,54 €	0,70%	340,43 €			
	4. Le gestion de l'habilitation de l'emploi	0,20							0,25	29 897,40 €	2,45%	31 088,88 €	2,45%	1 191,48 €			
	5. Délai aux fonctionnaires à la recherche d'un emploi après une période de disponibilité	0,10								17 084,23 €	1,40%	17 765,07 €	1,40%	680,85 €			
	6. Le rattachement des fonctionnaires devenus incapables à l'exercice de leurs fonctions	0,75								64 065,86 €	5,25%	66 619,03 €	5,25%	2 553,18 €			
	7. L'information et la promotion de l'emploi territorial	0,50								51 252,68 €	4,20%	53 295,22 €	4,20%	2 042,54 €			
	8. La publicité des tableaux d'avancement	0,10								12 813,17 €	1,05%	13 323,81 €	1,05%	510,64 €			
	9. Le fonctionnement des Commissions Administratives Paritaires	0,05								8 542,11 €	0,70%	8 882,54 €	0,70%	340,43 €			
	10. Le fonctionnement du conseil de discipline	0,20								17 084,23 €	1,40%	17 765,07 €	1,40%	680,85 €			
	11. Le fonctionnement de la Commission Consultative Paritaire	0,10								12 813,17 €	1,05%	13 323,81 €	1,05%	510,64 €			
	12. Le fonctionnement de la Commission Consultative Paritaire	0,20								79 942,84 €	6,30%	83 083,81 €	6,30%	3 083,81 €			
13. La participation aux négociations et conclusion des accords collectifs locaux	0,15								12 813,17 €	1,05%	13 323,81 €	1,05%	510,64 €				
14. Le secretariat des conseils médicaux	2,25					0,10			192 197,57 €	15,76%	199 857,09 €	15,76%	7 659,53 €				
15. Le calcul de crédits de temps venant et le remboursement des charges salariales afférentes à l'utilisation de ce crédit	0,20								17 084,23 €	1,40%	17 765,07 €	1,40%	680,85 €				
16. Une assistance juridique statuaire	1,00	0,25		0,85					226 366,02 €	18,56%	235 387,24 €	18,56%	9 021,22 €				
17. La désignation d'un référent déontologue pour les agents	0,00								0,00	0,00%	- €	0,00%	- €				
18. La désignation d'un référent déontologue	0,10								0,75	72 607,97 €	5,95%	75 501,57 €	5,95%	2 893,60 €			
19. Une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine	1,50								128 131,71 €	10,51%	133 238,06 €	10,51%	5 106,35 €				
20. Une assistance à l'établissement des comptes de crédits en matière de retraite, dans des conditions de nature à assurer	0,75								64 065,86 €	5,25%	66 619,03 €	5,25%	2 553,18 €				
21. L'accompagnement personnalisé pour l'habilitation du projet professionnel des agents	0,03								0,05	6 406,59 €	0,53%	6 661,90 €	0,53%	255,32 €			
22. Le suivi des fonctionnaires momentanément privés d'emploi	0,10								1,20	111 047,48 €	9,11%	115 472,99 €	9,11%	4 425,50 €			
23. La PSC	0,30									25 626,34 €	2,10%	26 647,51 €	2,10%	1 021,17 €			
24. La PSC	0,15									12 813,17 €	1,05%	13 323,81 €	1,05%	510,64 €			
25. L'annulation de rétroactifs des secrétaires généraux de mairie	14,28					0,10			4,10	1 219 396,79 €	100,00%	1 267 962,22 €	100,00%	48 565,44 €			
TOTAL ANNUEL PAR SERVICE ET PAR MISSION											169 118,47 €	20,76%	176 807,48 €	20,76%	7 689,01 €		
											0,03		2 156,19 €	0,25%	93,77 €		
											0,00		0,00 €	0,00%	- €		
											0,25		21 561,89 €	2,53%	20 624,20 €	2,53%	937,69 €
											0,00		0,00 €	0,00%	- €		
											0,00		0,00 €	0,00%	- €		
											0,10		8 624,76 €	1,01%	8 249,68 €	1,01%	375,07 €
											0,10		8 624,76 €	1,01%	8 249,68 €	1,01%	375,07 €
											0,00		0,00 €	0,00%	- €		
											0,00		0,00 €	0,00%	- €		
											0,10		94 872,31 €	11,14%	90 746,49 €	11,14%	4 125,81 €
											0,10		94 872,31 €	11,14%	90 746,49 €	11,14%	4 125,81 €
											0,85		73 310,42 €	8,61%	70 122,29 €	8,61%	3 188,13 €
											0,50		172 495,10 €	20,25%	164 993,63 €	20,25%	7 501,48 €
											0,05		81 935,17 €	9,63%	78 371,97 €	9,63%	3 563,20 €
											0,35		30 186,64 €	3,54%	28 873,88 €	3,54%	1 312,76 €
											0,05		12 937,13 €	1,52%	12 374,52 €	1,52%	562,61 €
											0,05		38 811,40 €	4,59%	37 123,57 €	4,59%	1 687,83 €
											0,05		4 312,38 €	0,51%	4 124,84 €	0,51%	187,54 €
											0,00		0,00 €	0,00%	- €		
											0,00		0,00 €	0,00%	- €		
											9,88		851 694,59 €	100,00%	814 686,03 €	100,00%	37 008,54 €
											1,45		128 812,13 €	79,33%	154 569,85 €	76,33%	27 757,71 €
											0,25		39 385,49 €	23,68%	47 969,95 €	23,68%	8 614,46 €
											0,00		- €	0,00%	- €		
											0,00		- €	0,00%	- €		
											0,00		- €	0,00%	- €		
											0,00		- €	0,00%	- €		
											0,00		- €	0,00%	- €		
											0,00		- €	0,00%	- €		
											0,00		- €	0,00%	- €		
											1,90		166 167,62 €	100,00%	202 539,80 €	100,00%	36 372,17 €
											0,20		157 711,56 €	2,16%	159 793,37 €	2,16%	2 081,82 €
											0,20		157 711,56 €	2,16%	159 793,37 €	2,16%	2 081,82 €
											0,20		2 756 524,35 €	37,30%	2 756 435,70 €	37,30%	35 911,36 €
											1,00		788 557,78 €	10,81%	788 966,87 €	10,81%	10 409,09 €
											0,50		394 278,89 €	5,41%	399 483,44 €	5,41%	5 204,54 €
											2,10		1 655 971,34 €	22,70%	1 677 830,43 €	22,70%	21 859,09 €
											1,25		985 697,23 €	13,51%	998 708,59 €	13,51%	13 011,36 €
											0,40		78 855,78 €	1,08%	79 896,69 €	1,08%	1 040,91 €
											0,00		315 423,11 €	4,32%	319 566,75 €	4,32%	4 163,64 €
											0,00		0,00 €	0,00%	- €		
											0,05		39 427,89 €	0,54%	39 948,34 €	0,54%	520,45 €
											0,00		- €	0,00%	- €		
											9,25		7 294 159,48 €	100,00%	7 390 443,95 €	100,00%	96 284,07 €
											5,70		4 156 837,92 €	67,00%	4 292 783,24 €	67,00%	135 945,32 €
											0,00		- €	0,00%	- €		
											1,00		729 269,81 €	11,76%	753 119,87 €	11,76%	23 850,06 €
											0,25		182 317,45 €	2,84%	188 279,87 €	2,84%	5 962,51 €
											0,15		109 390,47 €	1,76%	112 967,98 €	1,76%	3 577,51 €
											1,40		1 020 977,74 €	16,47%	1 054 367,81 €	16,47%	33 390,08 €
											0,00		- €	0,00%	- €		
											0,00		- €	0,00%	- €		
											8,50		6 198 793,39 €	100,00%	6 401 518,87 €	100,00%	202 725,48 €
											43,80		15 730 201,86 €	100,00%	16 077 140,48 €	100,00%	346 938,62 €